



Assemblée primaire du 10 juin 2025

L'assemblée primaire a été légalement convoquée pour le mardi 10 juin 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de bienvenue.
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 décembre 2024.
3. Présentation des comptes 2024.
4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2024.
5. Renouvellement de l'organe de contrôle.
6. Divers.

1. Message de bienvenue

Le président Michel Tacchini ouvre la 1^{ère} assemblée primaire de la législature 2025-2028, convoquée à la salle Prafleuri et dévolue aux comptes 2024. Il salue la présence de M Jérémie Kurz, représentant de la fiduciaire Nofival SA, salue et remercie également les personnes présentes et cite le nom des deux personnes excusées.

Le président nomme les scrutateurs : MM René Jacquier et Dominique Lebreton.

L'ordre du jour est accepté sans modification par les 38 personnes présentes, dont quatre membres du Conseil.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 décembre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 décembre 2025 ayant été mis à la disposition des citoyens sur le site internet et au guichet communal, le président propose de ne pas procéder à sa lecture, sauf si l'assemblée le demande. Il remercie Grégoire Blatter pour sa rédaction.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée qui approuve le contenu du procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 décembre 2024.

3. Présentation des comptes 2024

- En préambule, le président annonce que les comptes 2024 ont été présentés et validés par le Conseil municipal, au cours de sa séance du 13 mai 2025. Il passe ensuite la parole à Gérald Jordan, responsable du dicastère *Finances – Impôts*, lequel procède à l'exposé des comptes.
- Gérald commence par présenter la nouvelle employée en charges des finances et des contributions, Mme Miryam Steiner.
- Il débute par la présentation des recettes 2024 qu'il compare à celles de l'exercice 2023. Il poursuit en faisant connaître les dépenses 2024 dont il distingue les charges de fonctionnement, pour lesquelles l'exécutif est compétent, des charges liées pour lesquelles l'organe communal ne dispose d'aucune liberté d'action.
 - Lionel Quentin s'étonne du montant de CHF 10'949.15 consacré à la décoration des rues, alors que la Société de Développement y participe financièrement également. Gérald indique que cette dépense comprend aussi les sapins de Noël et des imputations internes établies en fonction des tâches effectuées par le personnel du service technique.



Assemblée primaire du 10 juin 2025

- Gérald met en exergue la problématique des services autofinancés : l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. Ces trois services présentent des déficits : CHF 31'282.14 (eau potable), CHF 26'420.48 (eaux usées) et CHF 8'591.49 (déchets). Or, il rappelle que ces dépenses doivent être couvertes dans un délai de huit ans mais sans puiser dans le ménage communal. L'exécutif devra poser la question d'une hausse des taxes, sans pour autant exclure une diminution de l'impôt communal.
 - Gérard Crettenand estime que cet accroissement de la consommation d'eau et de déchets peut être lié à l'augmentation de la population. Néanmoins, Gérald Jordan constate que les dépenses évoluent peu et qu'une plus forte population s'accompagne de plus de taxes qui entrent.
 - Fabrice Blanchut aimerait connaître la quantité d'eau qui a été achetée à Dorénaz. Mais Gérald, faute de chiffres, n'est pas en mesure de lui répondre ; Ludovic Aigroz précise que le montant de la facture d'eau de Dorénaz varie d'une année à l'autre en fonction des travaux effectués sur le réseau.
 - Gérald présente les investissements effectués en 2024 en indiquant que toutes les dépenses prévues n'ont pas été réalisées, notamment celles relatives à la réfection du réseau d'eau des Monts, dont les travaux seront réalisés cette année. Il donne un aperçu du bilan et affiche le tableau des crédits d'engagements 2024, ainsi que le tableau des participations. Par ailleurs, il relève que la dette par habitants a baissé de CHF 1'951.00 à CHF 1'476.00. Enfin, il note qu'un fonds pour abri PC (CHF 113'594.00) est enregistré au passif ; cela correspond aux montants de compensation payés par les propriétaires qui ne construisent pas d'abris PC. Les communes ont jusqu'en 2028 pour utiliser cet argent ou le rembourser à l'Etat.
 - En réponse à une question de Gérard Crettenand, Gérald précise que le calcul de la dette par habitant s'établit en fonction du nombre d'habitants et non pas selon le nombre de contribuables.
 - Constatant que des investissements n'ont pas encore été réalisés, Florence Lattion aimerait savoir si les comptes sont bénéficiaires. Gérald lui rétorque qu'ils sont bons ; si les investissements avaient été réalisés, leurs amortissements apparaîtraient en baisse du bénéfice.
- | | |
|---|------------------|
| - Charges financières (avant amortissements) : | CHF 3'120'184.09 |
| + Revenus financiers : | CHF 3'704'307.59 |
| = Marge d'autofinancement : | CHF 584'123.50 |
| - Amortissements : | CHF 500'407.30 |
| - Attributions aux fonds de financements spéciaux : | CHF 0.00 |
| + Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux : | CHF 66'294.11 |
| = Excédent de revenus : | CHF 150'010.31 |
| • Investissements nets : | CHF 216'105.10 |
| • Fortune au 31 décembre 2024 : | CHF 4'033'690.24 |

4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2024

Jérémie Kurz de la fiduciaire Nofival lit le rapport succinct relatif à la vérification des comptes 2024. Il précise que l'entretien final avec le conseil communal a eu lieu, que l'endettement net de la commune est considéré comme moyen, que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (Loi sur les communes - LCo et Ordonnance sur la gestion financière des communes, la comptabilité et les comptes annuels - OGFCo) et aux règlements y relatifs et que, selon leur appréciation, la commune est en mesure de faire face à ses engagements. Il termine en recommandant d'approuver les comptes présentés.



Assemblée primaire du 10 juin 2025

La présentation de Gérald Jordan, ainsi que le rapport de l'organe de contrôle ne soulèvent aucune question. C'est pourquoi le président soumet les comptes à l'approbation de l'assemblée.

Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité.

5. Renouvellement de l'organe de contrôle

Conformément aux art 83 al 2 de la LCo et 89 OGFCo, l'assemblée primaire nomme, sur proposition du conseil communal, une instance de révision agréée. Satisfait de la collaboration avec la fiduciaire Nofival SA, les membres de l'exécutif communal souhaitent poursuivre dans cette voie. C'est pourquoi, Michel Tacchini propose à l'assemblée de reconduire le mandat de révision confié à la fiduciaire Nofival SA.

Le renouvellement de l'organe de contrôle est approuvé à l'unanimité ; Novifal SA demeure l'organe de contrôle.

6. Divers

- Election de remplacement
 - Pour donner suite à la démission d'Olivier Chambovay, Gérald Jordan s'est mis à la disposition de la population et siège au sein du conseil municipal depuis le mois de février. Le président l'en remercie sincèrement.
- Ressources humaines
 - Pour compenser le départ de Janick Chesaux, le président annonce qu'une nouvelle responsable de l'Office de la population a été nommée parmi les 33 dossiers reçus : Mme Deborah Borloz.
 - En raison de l'indisponibilité de Rosario De Palma, et avec son consentement, une nouvelle responsable des finances et des contributions a également été engagée. Mme Miryam Steiner a été choisie parmi les 41 dossiers reçus.
 - Le président leur souhaite plein succès. Il profite également pour remercier Grégoire Blatter, ainsi que ses collègues du conseil municipal qui s'investissent pour le bien de la commune.
- Centre scolaire Evionnaz – Collonges
 - Quinze personnes ont composé le jury chargé de désigner le meilleur dossier d'architecture. Le président annonce que le vernissage de ce concours de projets aura lieu le 1^{er} juillet 2025 à la salle de gym d'Evionnaz.
 - Pour répondre à Victoria Brodard, qui aimerait en apprendre plus sur la suite de la procédure, le président indique que le bureau d'architectes va concevoir le dossier de mise à l'enquête, sans doute durant une année. En parallèle, une commission, composée de citoyennes et citoyens des deux villages, sera créée. L'inauguration du bâtiment est espérée en 2029.
- Planbouis – Permis de fouille
 - Michel Tacchini prend note de la remarque de Pascal Simond qui lui demande de vérifier une fouille faite sur la route de Planbouis, il y a deux ans.



Commune de Collonges
Rue Ste-Anne 5
1903 Collonges

Assemblée primaire du 10 juin 2025

- Canal Dorénaz – Collonges
 - Fabrice Blanchut aimerait savoir où en est le dossier du canal, dont la problématique paraissait urgente. Le président l'informe que la société Moret&Associés SA suit le dossier et présentera les coûts qui seront à charge de la commune, avec les subventions, lesquelles sont conditionnées à de nombreuses réalisations, et sans aide de l'État. Il ajoute qu'une convention devra être rédigée et signée entre Dorénaz et Collonges.
- Fusion Martigny – Vernayaz
 - Doris Mottiez fait part de son inquiétude face au projet de fusion entre Martigny et Vernayaz, alors que notre commune partage de nombreuses synergies avec Vernayaz (home, police, etc.). Michel Tacchini signale qu'une rencontre des présidents se tiendra le 17 juin 2025 sur ce sujet, à l'initiative du préfet du district.
- Prochaine assemblée primaire
 - Le président informe la population que la prochaine assemblée primaire aura lieu de mardi 9 décembre 2025, à 20h.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée à 20h58.

Collonges, le 24 juin 2025

Pour la commune

Le Président



Michel Tacchini

Le Secrétaire municipal



Grégoire Blatter